

<p align="center"><b>TRAJECTOIRE D’UN USAGER EN PROVENANCE D’UN CENTRE HOSPITALIER (CH) OU D’UN MILIEU DE RÉADAPTATION AYANT POUR DESTINATION UNE RPA OU UNE RI DE TYPE APPARTEMENT SUPERVISÉ EN FONCTION DU PALIER D’ALERTE</b></p>					
<p>Accueil et dépistage d’un usager en fonction du palier d’alerte et selon sa situation</p>	<p align="center">Palier vert</p>	<p align="center">Palier jaune</p>	<p align="center">Palier orange</p>	<p align="center">Palier rouge</p>	
<p>Usager confirmé et rétabli de la COVID-19 depuis moins de 3 mois en CH ou en milieu de réadaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun test de dépistage nécessaire.</li> <li>• Accueil dans son unité de la RPA ou la RI de type appartement supervisé qui est considéré comme une zone froide<sup>1</sup>.</li> <li>• Pas d’isolement préventif.</li> </ul>				
<p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il n’y a pas d’éclosion</p>	<p><u>Usager ne présentant aucun symptôme et application rigoureuse des mesures PCI entre le transfert.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun test de dépistage nécessaire.</li> <li>• Accueil dans son unité de la RPA ou la RI de type appartement supervisé qui est considéré comme une zone froide.</li> <li>• Surveillance des symptômes pour une période de 14 jours.</li> </ul> <p><u>Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Test de dépistage négatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil dans son unité de la RPA ou de la RI de type appartement supervisé qui est considéré comme une zone froide;</li> <li>• Surveillance des symptômes pour une période de 14 jours.</li> </ul> </li> <li>➤ Test de dépistage positif <b>et nouveau résident</b> : durée de l’isolement selon les critères de rétablissement<sup>2</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Si déjà des cas de COVID-19 confirmés dans le milieu de vie</u> : accueil dans la RPA ou en RI de type appartement supervisé en zone chaude<sup>3</sup> et isolement à son unité s’il est en mesure de suivre les conditions de son isolement</li> <li>OU</li> <li>• Si l’usager n’est pas en mesure de suivre les conditions de son isolement, accueil en zone tampon<sup>4</sup> en zone chaude.</li> </ul> </li> <li>• <u>Si aucun cas de cas de la COVID-19</u> dans la RPA ou la RI de type appartement supervisé, retarder l’accueil du résident après son rétablissement</li> <li>OU</li> <li>• Si cela est impossible, accueil en zone tampon en zone chaude.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Test de dépistage positif <b>et retour dans son unité</b> : durée de l’isolement selon les critères de rétablissement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement à son unité s’il est en mesure de suivre les conditions de son isolement, et ce, peu importe si on retrouve des cas de COVID-19 dans le milieu;</li> <li>• Si cela est impossible, accueil en zone tampon en zone chaude.</li> </ul> </li> </ul>		<p><u>Usager présentant ou non des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Test de dépistage négatif : isolement préventif de 14 jours dans son unité.</li> <li>• Accueil dans son unité de la RPA ou de la RI de type appartement supervisé qui est considéré comme une zone tiède<sup>5</sup>. Toutefois la prise de repas en salle à manger, les marches extérieures et les sorties essentielles (par exemple, épicerie, pharmacie ou rendez-vous médical) sont permises, et ce, en évitant les contacts avec les autres résidents ou en respecter la distanciation de 2 mètres.</li> <li>• Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours.</li> <li>➤ Test de dépistage positif <b>et nouveau résident</b> : durée de l’isolement selon les critères de rétablissement <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Si déjà des cas de COVID-19 confirmés dans le milieu de vie</u>, accueil dans la RPA ou en RI de type appartement supervisé en zone chaude et isolement à son unité s’il est en mesure de suivre les conditions de son isolement.</li> <li>OU</li> <li>• Si l’usager n’est pas en mesure de suivre les conditions de son isolement, accueil en zone tampon en zone chaude.</li> </ul> </li> <li>• <u>Si aucun cas de cas de la COVID-19</u> dans la RPA ou la RI de type appartement supervisé, retarder l’accueil du résident après son rétablissement.</li> <li>OU</li> <li>• Si cela est impossible, accueil en zone tampon en zone chaude.</li> <li>➤ Test de dépistage positif <b>et retour dans son unité</b> : durée de l’isolement selon les critères de rétablissement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement à son unité considérée comme une zone chaude s’il est en mesure de suivre les conditions de son isolement, et ce, peu importe si on retrouve des cas de COVID-19 dans le milieu;</li> <li>• Si cela est impossible, accueil en zone tampon en zone chaude.</li> </ul> </li> </ul>		

<p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il a une ou plusieurs éclosions</p> <p>ou</p> <p>Séjour en CH ou en milieu de réadaptation entre 24 heures et moins de 14 jours</p>	<p><u>Usager présentant ou non des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Test de dépistage négatif : isolement préventif de 14 jours dans son unité. Toutefois la prise de repas en salle à manger, les marches extérieures et les sorties essentielles (par exemple, épicerie, pharmacie ou rendez-vous médical) sont permises, et ce, en évitant les contacts avec les autres résidents ou en respectant la distanciation de 2 mètres;</li> <li>• Accueil dans son unité de la RPA ou de la RI de type appartement supervisé considéré comme une zone tiède;</li> <li>• Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Test de dépistage positif <b>et nouveau résident</b> : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement</li> <li>• <u>Si déjà des cas de COVID-19 confirmés</u> : accueil dans la RPA ou en RI de type appartement supervisé en zone chaude et isolement à son unité s'il est en mesure de suivre les conditions de son isolement. OU Si l'usager n'est pas en mesure de suivre les conditions de son isolement, accueil en zone tampon en zone chaude.</li> <li>• <u>Si aucun cas de COVID-19</u> dans la RPA ou la RI de type appartement supervisé : retarder l'accueil du résident après son rétablissement OU</li> <li>• Si cela est impossible, accueil en zone tampon en zone chaude.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Test de dépistage positif <b>et retour dans son unité</b> : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement</li> <li>• Isolement à son unité considérée comme une zone chaude s'il est en mesure de suivre les conditions de son isolement, et ce, peu importe si on retrouve des cas de COVID-19 dans le milieu;</li> <li>• Si cela est impossible, accueil en zone tampon en zone chaude.</li> </ul>
<p>Consultation de moins de 24 heures dans un CH ou consultation médicale dans une clinique externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun test de dépistage et aucun isolement préventif de 14 jours à son retour dans son unité de la RPA ou de la RI de type appartement supervisé considéré comme zone froide;</li> <li>• Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours.</li> </ul>

<sup>1</sup> Zone froide : résident sans COVID-19 et se référer aux directives ministérielles sur le port des ÉPI.

<sup>2</sup> Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et amélioration des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles).

<sup>3</sup> Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel doit porter l'ÉPI complet (protection oculaire, masque de procédure, blouse et gants).

<sup>4</sup> Zone tampon : Solution de dernier recours et est réservée aux usagers qui ne peuvent pas rester dans leur milieu de vie lorsque les conditions (aménagement, profil clinique) ne permettent pas un isolement à la chambre ou lorsque l'ensemble du milieu de vie peut être infecté (milieu de vie de type familial). À l'arrivée en zone tampon, déterminer la zone tiède ou chaude, en fonction de sa condition clinique.

<sup>5</sup> Zone tiède : résident en transition, en provenance d'un autre milieu ou lors d'une admission où il doit être placé en isolement préventif de 14 jours. Le personnel doit porter l'ÉPI complet (protection oculaire, masque de procédure, blouse et gants) et le retirer au sortir de la chambre.